

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny
2026xx102

Dossier n° DP 014 119 26 00014

Date de dépôt : **02/03/2026**

Demandeurs : **Monsieur Françoise
Jessy et Madame Cabooter Malaurie**

Pour : **Construction d'un mur de
clôture et modification des
menuiseries**

Adresse du terrain : **58 route de Paris, à
Cagny (14630)**

Le Maire
à
**Monsieur Françoise Jessy
Madame Cabooter Malaurie
1 rue reine mathilde
14370 ARGENCES**

Objet : Rejet tacite par suite de pièces complémentaires non fournies
Référence : DP 014 119 26 00014

Madame, Monsieur,

Par lettre du 25/03/2026, je vous ai indiqué que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cagny, le 25 septembre 2026
Par délégation du maire,
L'Adjoint à l'urbanisme,
Pascal GENISSEL



AFFICHÉ LE
25 SEP. 2026

n°-353.

